AgriAlliance Méthanisation

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL

DU 14 NOVEMBRE 2019

A BIAS, LOT-ET-GARONNE

Compte-rendu rédigé par Quelia mandatée par AgriAlliance Méthanisation dans le cadre du dispositif Co'meth47





Ag	riAlliance – Compte-rendu de la réunion de travail du 14 Novemb	re 2019, Bias			
	TABLE DEC MATIEDEC		-	CRITERE D'IMPLANTATION	10
	TABLE DES MATIERES		-	SITES POTENTIELS - ZONE 1	10
IE	S PARTICIPANTS	2	⇒	SITE POTENTIEL - ZONE 2	11
	STACIOLAUS	<u>~</u>	=	SITES POTENTIELS - ZONE 3 (ROUTE D911)	12
-	PORTEURS DU PROJET	2	=	COMPARAISON DES DIFFERENTS SITES	13
-	COLLECTIVITES	2			
(AUTRES ACTEURS LOCAUX	2	QI	JESTIONS - REPONSES	13
(Entreprises riveraines	2	ə	RACCORDEMENT AU RESEAU DE GAZ	13
(Animation	2	9		13
(PERSONNES EXCUSEES	2	9	EMPLOI	14
IN	TRODUCTION	3	•	CADRE DE VIE : TEMOIGNAGE DE BRANGE ENVIRONNEMENT	
=	Ordre du jour	3	VI	SITE DE SITE EN FONCTIONNEMENT	14
\$	LE PROGRAMME CO'METH47	3			
			CA	LENDRIER	15
LA DEMARCHE AGRIALLIANCE		4			
-	PRESENTATION DES PORTEURS DE PROJET	4	CC	ONCLUSION	15
\$	MOTIVATIONS DES PORTEURS DE PROJET	5			
>	LE PRINCIPE DE LA METHANISATION	5			
>	MATIERES VALORISEES	6			
\$	PRODUCTION DE BIOGAZ	6			
=	PRODUCTION DE FERTILISANT ORGANIQUE	7			
-	BENEFICES POUR LA COLLECTIVITE	7			
=	DEMARCHE D'INFORMATION ET DE DIALOGUE	8			
ENVIRONNEMENT OLFACTIF		8			
TRAFIC ROUTIER		9			
IN	SERTION PAYSAGERE ET TOURISME	9			
>	POSITION DE LA DELEGATION LOCALE DE L'AF3V	9			
RE	EFLEXIONS SUR LE CHOIX DU SITE D'IMPLANTATION	10			
	griAlliance éthanisation co'meth 47	1			Quelía

Les participants

Ont participé à la réunion 25 personnes :

⇒ Porteurs du proiet

AgriAlliance

Sébastien TEYSSEDRE Florent VAN KWIKKELBERGHE Gilles AYGALENQ

Représentant du dispositif Co'meth47

Nicolas GENTE, SDEE47, responsable de Co'meth47 Andréa JACK, Solagro Cécile LIMBERT, FDCUMA 47

Collectivités

Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuvois

Michel VAN BOSSTRAETEN, Vice-Président chargé du Développement durable

Christian LAPORTE, Directeur général des Services Techniques et Environnement

Allez-et-Cazeneuve

Jacques LATOUR, Maire Bertrand PLANTE, 1er Adjoint

Bias

Michel MINGO. Maire Pascal MOURGUES, 1er Adjoint Josiane BOTTEGA, Adjointe

Sainte-Colombe-de-Villeneuve

Jean-Pierre MERLE, Maire

Sainte-Livrade-sur-Lot

Jean-Pierre PUDAL. Maire Patrick BEHAGUE, Adjoint au Maire

AgriAlliance Méthanisation



Pujols

Pascale LAMOINE, Adjointe déléguée à l'urbanisme et au développement durable

Autres acteurs locaux

Association

Pierre SALANE, SEPAN LOG

Fonroche Biogaz

Joël BENECH, responsable du site BioVilleneuvois Clément MADIER, responsable biogaz

Entreprises riveraines

Établissements Brangé

Thomas BARBES, responsable

Grottes de Lastournelle

Antoine CROZAT, responsable SvIvie CROZAT, responsable

Animation

Constant DELATTE et Sophie POTIER, Quelia, mandatée par AgriAlliance Méthanisation pour animer la réunion et rédiger le compte-rendu.

Personnes excusées

Les personnes suivantes ont souhaité excuser leur absence :

Jean-Philippe Bayol, EARL Danipaul, AgriAlliance Thibault Teyssedre, AgriAlliance Yvon Ventadoux, Maire de Pujols

Julien Savary, AF3V

Marvse Combres, conseillère régionale déléquée à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables



Ce compte-rendu restitue un résumé des échanges autour de la présentation d'AgriAlliance (diapositives ci-après).

Introduction

Michel MINGO, maire de Bias souhaite la bienvenue aux participants et se réjouit de voir que les communes environnantes ont répondu présentes à l'invitation.

AgriAlliance Méthanisation Les invités et les participants à la réunion

- · Membres d'AgriAlliance
- · Partenaires du projet
 - SDEE47, Solagro, Chambre d'agriculture, Quelia, FDCUMA
- Elus des communes, intercommunalité et Région
- Entreprises riveraines des sites
- · Acteurs du tourisme :
 - AF3V / Deux pieds deux roues, Office de Tourisme, Grottes de Lastournelle
- Environnement : SEPAN LOG
- Autres personnes à inviter ?

Après un tour de table des participants, Constant DELATTE, Quelia, excuse les personnes qui n'ont pas pu être présentes, liste les acteurs du territoire invités à la réunion de ce jour et demande aux participants s'ils pensent à d'autres personnes qu'il aurait été pertinent d'inviter. Plus tard lors de la réunion, Mme Lamoine suggère d'associer le service urbanisme de la Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois.

Constant DELATTE explique que Quelia et les porteurs du projet AgriAlliance Méthanisation ont essayé de contacter les commerces de la zone d'activité de Bias pour les inviter, en vain. L'association Bias Avenue a également été contactée, M. MINGO confirme qu'il s'agit d'une association assez représentative de la zone commerciale et qui est bien active.

Ordre du jour

Constant DELATTE annonce l'ordre du jour de la réunion

- Présentation de Co'meth47
- Présentation du collectif AgriAlliance et motivations
- Présentation de la méthanisation
- Présentation de la démarche AgriAlliance Méthanisation
- Site d'implantation potentiels
- Questions Réponses

⇒ Le Programme Co'meth47

Programme de développement de méthaniseurs agricoles collectifs en Lotet-Garonne



Porté par le SDEE47



Nicolas GENTE, Sdee47, présente le dispositif Co'meth 47 dont bénéficient les agriculteurs d'AgriAlliance Méthanisation.







Co'meth47 est porté par le Sdee47, le syndicat qui regroupe toutes les communes du département sur la compétence énergie (autorité concédante pour le réseau d'électricité et de gaz).

Il explique qu'en 2016 le Sdee47 a commandé au bureau d'étude Solagro une étude prospective sur le gaz dont les conclusions sont les suivantes :

- Existence de perspectives d'alimentation de nouvelles communes en gaz et de production de gaz local par le renouvelable. Il serait possible de produire localement 50% de la consommation de gaz, grâce à une ressource à 90% agricole.
- Possibilité de développer de nouveaux usages comme la mobilité gaz (idéalement du biogaz, ou bioGNV, qui n'émet pas de CO₂). Nicolas GENTE précise qu'une première station bioGNV sera installée à Villeneuve-sur-Lot.

Face à ce constat, le Sdee47 a conçu le programme Co'meth 47 pour soutenir le développement de méthanisations agricoles collectives avec une phase de mobilisation des agriculteurs et une phase d'accompagnement à l'étude de faisabilité des projets.

Le Sdee47 a aussi créé un véhicule de financement, la Société d'économie Mixte (SEM) Avergies, en avril 2019 (5 millions d'€ de capital) pour soutenir les projets en fonds propres lorsqu'ils peuvent émerger.

Lancé en novembre 2018, le dispositif Co'meth47 a validé les premières candidatures d'agriculteurs en mars 2019. AgriAlliance fait partie des 3 projets accompagnés par Co'meth47 actuellement en phase d'études techniques.

La démarche AgriAlliance

Présentation des porteurs de projet



AgriAlliance regroupe 4 associés de 3 structures agricoles locales.

Florent VAN KWIKKELBERGHE explique que la société AgriAlliance a été créée un an auparavant pour mutualiser leur matériel de production agricole. Aujourd'hui ils portent ensemble un projet de méthanisation.

M. VAN KWIKKELBERGHE, EARL de Sauty, se présente : domicilié à Viadalou à Pujols, il cultive 350 ha de terres pour produire des céréales (blé, orge, colza, maïs et tournesol) à Pujols et sur des communes alentours.

Sébastien TEYSSEDRE présente la ferme qu'il exploite avec son frère Thilbault, le GAEC des Jumeaux : à Sainte-Colombe-de-Villeneuve, ils







AgriAlliance – Compte-rendu de la réunion de travail du 14 Novembre 2019, Bias élèvent 700 chèvres pour la production de lait destiné aux fromageries.

Florent présente Jean-Philippe BAYOL qui n'a pas pu être présent ce soir-là : à Sainte-Livrade-sur-Lot, il est spécialisé dans la production de prunes (80 ha environ) et développe la production de noix. Il cultive aussi des haricots verts et des fraises en plein champs.

Motivations des porteurs de projet

- Pérenniser nos activités agricoles par la diversification
- Produire des fertilisants organiques naturels inodores
- Faciliter la mise aux normes de nos exploitations
- Répondre aux enjeux environnementaux locaux
- Réduire la présence de mouches

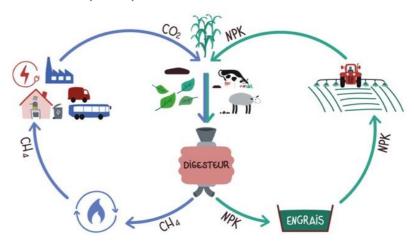
Sébastien TEYSSEDRE explique que la valorisation des 1 800 tonnes de fumier annuel de ses chèvres par méthanisation lui permettrait de sortir plus fréquemment le fumier, ce qui éviterait les odeurs et réduirait la présence de mouches qui posent problème aujourd'hui l'été.

Florent VAN KWIKKELBERGHE explique que la méthanisation leur permet de valoriser les cultures végétales intermédiaires qui deviennent aujourd'hui nécessaires pour répondre aux nouvelles normes environnementales : lutte contre l'érosion et le lessivage des sols, réduction des traitements phytosanitaires, etc.

Il ajoute qu'il est aujourd'hui compliqué de vivre de la vente du blé compte tenu de la hausse des charges, et que la méthanisation pourra lui apporter un revenu supplémentaire.

L'intérêts de Jean-Philippe BAYOL pour la méthanisation est de trouver une voie de valorisation pour les sous-produits (prunes issues du tri et eaux de lavage des prunes).

⇒ Le principe de la méthanisation



Andréa JACK, Solagro, présente le principe de méthanisation : il s'agit de produire un engrais naturel et du gaz à partir de matières organiques. Le gaz produit peut servir à la production d'électricité, de chaleur ou être utilisé comme carburant.

Elle explique que la méthanisation met en œuvre un cycle court du carbone : le carbone émit par la consommation du gaz est absorbé par les plantes qui composent la matière organique qui est à nouveau valorisée.

La méthanisation met aussi en œuvre un cycle court des éléments nutritifs (l'azote N, le phosphore P et la potasse K, les 3 principaux éléments chimiques nécessaires à la nutrition des plantes) : l'engrais naturel produit par méthanisation est riche en NPK et va être utilisé pour fertiliser les champs des agriculteurs du projet.







Matières valorisées



Andréa JACK explique que la méthanisation permet de valoriser tout type de matières organiques (effluents d'élevage, cultures végétales, restes alimentaires des cantines, résidus de culture, etc.). Elle précise que les matières qui seront valorisées par AgriAlliance (voir la diapositive ci-avant) seront produites sur les exploitations des 4 agriculteurs porteur de projet : aucune matière ne proviendra d'industries ou de collectivités.

Il est précisé que le méteil est un mélange de différentes plantes.

⇒ Production de biogaz

AgriAlliance Méthanisation

Une énergie 100% renouvelable pour le réseau de gaz local



• 80 m3/h de biométhane



· Consommation de gaz de 1 300 habitants

Bias: 3 000 hab. Ste Colombe: 500 hab. Pujols: 3 600 hab.



Réseau GRDF

Zone de consommation du Grand Villeneuvois

André JACK explique qu'après avoir purifié le biogaz produit par méthanisation on obtient du biométhane. Ce biométhane peut être injecté dans le réseau de distribution de gaz GRDF (réseau basse pression, à la différence du réseau de transport haute pression sur lequel l'unité Biovilleneuvois de Fonroche injecte son biogaz).

Il est précisé que la quantité de gaz qui sera produite est équivalente à la consommation annuelle de 1 300 habitants (et non 1 300 foyers).







⇒ Production de fertilisant organique

AgriAlliance Méthanisation

Un fertilisant organique de qualité pour le territoire

- La matière résiduelle de la méthanisation : riche en éléments fertilisants
- Engrais organique de qualité et désodorisé
- Fertiliser nos terres agricoles (jusqu'à 500 ha)
- Réduire l'utilisation d'engrais de synthèse
- Contrôle par un plan d'épandage



Andréa JACK explique que le produit de la digestion de matière organique est un fertilisant riche en éléments nutritionnels initialement présents dans la matière organique.

Il est souligné que cette matière fertilisante a été désodorisée naturellement par le processus de digestion (méthanisation) et qu'elle servira à amender les terres des 3 exploitations agricoles d'AgriAlliance (jusqu'à 500 ha des 600 ha de terre) encadré par un plan d'épandage.

On précise que le fertilisant subira une séparation en 2 phases (solide et liquide), équivalente respectivement à un compost et un lisier. Ces deux produits seront appliqués sur les champs, le fertilisant liquide avec une technique d'enfouissement.

⇒ Bénéfices pour la collectivité

- Participation à la production d'énergie renouvelable du Grand Villeneuvois (TEPCV)
- Diminution des émissions de CO₂
- Création de valeur ajoutée sur le territoire
- Préservation de l'agriculture du territoire
- Réduire la présence de mouches

Andréa JACK liste les différents bénéfices pour la collectivité et précise que la diminution des émissions de CO₂ est liée au fait que le biométhane produit par méthanisation vient remplacer une partie du gaz fossile.

Michel VAN BOSSTRATEN confirme que le projet AgriAlliance s'inscrit dans les objectifs de production d'énergie du Grand Villeneuvois labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).







Démarche d'information et de dialogue

https://AgriAlliance.cometh47.fr AgriAlliance@cometh47.fr



Réunion de travail - AgriAlliance - Bias - 14 novembre 2019

Constant DELATTE dit qu'un site internet de présentation du projet et de la méthanisation a été mis en place afin d'apporter une information fiable sur le projet et au plus grand nombre.

Les habitants les plus proches des sites d'implantation en réflexion ont reçu un tract d'information les invitant à visiter le site internet.

Constant DELATTE précise que le site internet, via le formulaire de contact, et l'adresse email sont des moyens de contacter les porteurs de projet pour toute remarque ou question.

Environnement olfactif

M. VAN BOSSTRAETEN s'inquiète des nuisances olfactives du projet, se référant au méthaniseur BioVilleuneuvois de Fonroche à Villeneuve-sur-Lot, où il existe un collectif d'opposition à l'unité malgré des investissements importants pour essayer de régler le problème olfactif. Il questionne la capacité d'AgriAlliance à pouvoir réaliser des

investissements aussi importants pour se prémunir des odeurs et suggère donc d'éloigner le site d'implantation des habitations.

AgriAlliance Méthanisation

Environnement olfactif

2 000 tonnes d effluents d elevage

1 000 residus de cultures

7 000 tonnes de cultures intermediaires

 Des matières traitées odorantes : Effluents d'élevage

Stockage de la matière
 Stockage sous bâche pour les CIVE
 Stockage des effluents : 1 mois maximum

Réglementation
 Etat initial des odeurs perçues dans l'environnement avant démarrage de l'installation par bureau d'études spécialisé

Fertilisant inodore

Andrea JACK explique que les risques d'odeurs sont liés à la manipulation des matières odorantes par nature (ici, les effluents) et que, pour les éviter, il faut éviter leur stockage avant de charger le méthaniseur.

M. VAN BOSSTRAETEN ajoute que les problèmes olfactifs concernent aussi l'ensilage de maïs (fermentation). Florent VAN KWIKKELBERGHE répond qu'aucun maïs ne sera incorporé dans leur méthanisation et précise que les odeurs habituelles du maïs sont liées au stockage en plein air entrainant un début de fermentation et qu'il est possible d'éviter ces odeurs en stockant le maïs dans des silos de manière plus compacte.

Florent VAN KWIKKELBERGHE ajoute que la quantité de matières traitées par AgriAlliance sera limitée en volume et 100% agricoles (pas







AgriAlliance – Compte-rendu de la réunion de travail du 14 Novembre 2019, Bias de matières issues de l'industrie agro-alimentaire), ce qui réduira les risques d'odeurs.

Question: Sur quel type de plateforme sera stockée la matière entrantes et sortantes ?

Réponse: La matière sera stockée sur une aire bétonnée, imperméable, afin d'éviter toute infiltration. La phase liquide du fertilisant organique (sorte de lisier), sera stockée sous bâche.

M. Merle fait part de son inquiétude, se référents aux problèmes olfactifs causés à Monclar par une cuve de 5 000 m₃ de stockage du fertilisant issu de la méthanisation de Biovilleneuvois.

Trafic routier

- · En moyenne: 4 rotations par jour
- Maximum : 30 camions par jour au printemps (périodes de chantiers d'ensilage et d'épandage)

Andrea JACK explique qu'il n'y aura pas de trajets à vide (apport de matière à traiter à l'aller, récupération de fertilisant au retour).

Florent VAN KWIKKELBERGE dit que le transport des matières solides ne sera pas assuré par des camions mais par bennes (pour les matières solides) tirées par tracteurs. En marge de la réunion, Andréa JACK précise que les matières solides seront transportées soit par tonne à lisier tirée par tracteur, soit par camion-citerne.

Florent VAN KWIKKELBERGE précise aussi qu'il y aura au maximum 30 trajets par jour pendant les périodes d'ensilage (10 à 15 jours en mars-avril, et 10 à 15 jours vers octobre), et en moyenne 4 par jours, ce qui est peu par rapport au trafic déjà existant aujourd'hui (notamment par les camions des établissements Brangé).

Question : Le maire de Bias demande si des infrastructures routières sont à prévoir selon les sites ?

Réponse: Constant DELATTE répond qu'il faudra étudier la question en fonction des sites.

D'après M. Merle, Maire de Sainte-Colombe de Villeneuve, le trafic routier représente une nuisance, ce qui nécessite d'éloigner le site d'implantation des habitations.

Insertion paysagère et tourisme

Constant DELATTE demande aux participants s'il existe localement des enjeux paysagers.

M. BARBES de Brangé Environnement répond qu'il a dû respecter un volet paysager et les règles liées au régime d'autorisation des ICPE.

La mairie de Bias suggère de se rapprocher du pôle urbanisme de la ville pour connaître la classification des différents terrains et les règles d'urbanisme qui leur correspondent.

Il est ajouté que la commune de Pujols est classée parmi les plus beaux villages de France.

⇒ Position de la délégation locale de l'AF3V

Il est fait mention de la Voie Verte, parallèle à la D911. Sophie POTIER partage la position de la délégation locale Occitanie de l'AF3V (Association Française des Véloroute Voies Vertes) qui n'a pas pu participer à la réunion mais a souhaité transmettre son avis sur le projet : Julien SAVARY a expliqué que cette voie verte, reliant Villeneuve-sur-Lot à Sainte-Livrade-sur-Lot sera empruntée par l'itinéraire national de la Véloroute de La Vallée du Lot à vélo (V86) et que les Véloroutes et Voies Vertes sont des aménagements







structurants servant à la fois aux déplacements quotidiens utilitaires et de loisirs des habitants et aux cyclo-randonneurs itinérants ou touristes à vélo. Ces aménagements favorisent le développement local (tourisme notamment) et l'AF3V ne peut qu'être favorable à d'autres projets de développement local comme le projet d'AgriAlliance. L'AF3V demande simplement que les règles générales qui s'appliquent à la méthanisation soient correctement respectées (bruit, rejets, pollution, etc.) et souligne que la démarche d'information et de dialogue entreprise est de bon augure.

L'AF3V propose que, si l'unité de méthanisation est implantée à proximité immédiate de la Voie Verte, un panneau d'information soit posé sur la Voie Verte pour décrire cette unité et son intérêt pour l'économie locale.

Réflexions sur le choix du site d'implantation

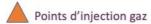
Critère d'implantation

Des critères nécessaires à notre activité à prendre en compte :

- position centrale par rapport aux exploitations agricoles
- surface disponible ~ 2 ha
- proximité et capacité du réseau de gaz GRDF
- accès routier pour la logistique
- topologie du terrain et classement en zone agricole







Andréa JACK liste les différents critères qui président au choix du site d'implantation (voir diapositive ci-avant) et ajoute et précise que l'acquisition foncière doit en être possible et que le classement en zone agricole n'est pas obligatoire (il est possible d'être en zone industrielle) mais est préférable pour des questions de taxes

En ce qui concerne la proximité avec le réseau de gaz GRDF et sa capacité à absorber le biométhane à injecter (ce qui dépend de la consommation locale de gaz)

- Les deux triangles orange sur la carte représentent les 2 points d'injection possible sur le réseau GRDF :
 - Point Nord (Bias) au niveau du rond-point proche du CERFRNCE et de M. Bricolage
 - o Point Sud (Pujols) à côté de la maison familiale rurale
- Andréa JACK souligne que plus on le site d'implantation est proche du point d'injection, plus les coûts de raccordement sont raisonnables, ce qui est souhaitable pour l'équilibre économique du projet.

La prise en compte de ces différents critères a permis d'identifier 3 zones d'implantation privilégiées, représentées par des chiffres et lettres orange sur la carte :

- Zone 1 à Pujols
- Zone 2 à Sainte-Colombe
- Zone 3 à Bias, au niveau de la Zone d'activité

Plusieurs sites sont envisagés sur ces 3 zones.

Sites potentiels - zone 1









Andréa JACK présente les caractéristiques des 2 sites d'implantation envisagés sur la zone 1 :

Site A (lieu-dit Foulon, à proximité du pont de Brangé Environnement) :

- Avantages:
 - o Position centrale par rapport aux parcelles agricoles
 - Surface suffisante (> 1 ha)
 - o Proximité du réseau de gaz
- Enjeux à prendre en compte :
 - Proximité avec un riverain en haut de la pente et avec l'air de vie des gens du voyage
 - Largeur de la D446 à côté du pont (difficulté pour 2 voitures de se croiser)

Site B (lieu-dit Bosc):

- Avantage:
 - o Position centrale par rapport aux 3 exploitations

- o Très proche du point d'injection gaz
- Surface suffisante

Enjeux:

 Site situé en contrebas de la Maison du Foyer Rural de Pujols et à proximité d'un d'établissement scolaire

Mme Lamoine, adjointe à Pujols, ajoute qu'il existe sur Pujols des zones agricoles protégées, liées au patrimoine et à la présence de la Vallée du Mail. La proximité du site B avec la Vallée du Mail devra être étudiée.

⇒ Site potentiel – zone 2



Site C (lieu-dit Maurel)

- Avantages :
 - Foncier appartenant à des agriculteurs du collectif (frères Teyssedre)
 - o Surface suffisante
- Enjeux à prendre en compte :







- Petite pente du terrain
- o Eloignement du point d'injection (6 km) : 800 k€ de raccordement
- ⇒ Sites potentiels zone 3 (route D911)



Site D (lieu-dit Labarthe)

La taille de la parcelle est suffisante si l'on respecte la distance réglementaire de 50m d'éloignement aux habitations. Elle est trop petite si l'on décide de s'éloigner de 100 m des habitations.

Site E (lieu-dit Petit Paren, derrière Brangé environnement)

- Avantages:
 - Surface suffisante
 - Accès routier favorable
 - o Proximité avec le point d'injection
 - Proximité des exploitations agricoles partenaires
- Enjeux à prendre en compte :

- Présence d'un cours d'eau (AgriAlliance doit vérifier s'il est enregistré comme tel par la police de l'eau, si oui un éloignement de 35m doit être respecté)
- o Propriétaire de la parcelle : Brangé Environnement

On précise que la parcelle triangulaire à droite du site E appartient à la commune de Bias.

Site F (entre M. Bricolage et le CERFrance)

Enjeux:

- Proximité avec des habitations
- La route de Carabelle va devenir départementale dès 2020. La parcelle sera donc située entre 2 routes départementales, ce qui permettra d'y aménager une zone d'activité économique.

Pour M. Merle il est préférable de réserver ces parcelles pour la zone d'activité, la méthanisation soit isolée que proche de la potentielle future zone d'activité.

Site G, proche des noisetiers

Florent VAN KWIKKELBERGE explique que c'est la parcelle la plus éloignée des riverains (qui seraient séparés du méthaniseur par des noisetiers).

Site H (lieu-dit Broval)

Enjeu : l'acquisition de la parcelle est en cours de vente à un tiers privé. AgriAlliance peut faire intervenir la SAFER pour acquérir la terre au moment de la vente (les agriculteurs ont la priorité par rapport à un particulier) mais le prix est élevé (235 k€) et s'y ajoutent des frais à la SAFER, soit un total de 277 k€. Un tel engagement financier présente un risque trop élevé.







Nouveau site: site « Bias »

Les agriculteurs évoquent une possibilité supplémentaire : la parcelle beige où il est écrit « Bias » sur la carte de la zone 3 ci-avant. Cette parcelle de 38 ha appartient aussi aux établissements Brangé Environnement qui seraient prêts à vendre du terrain à AgriAlliance.

Le terrain de la parcelle est coupé en 2, la partie ouest est classée en zone industrielle et la partie Est est en zone agricole. La zone est éloignée des habitations.

Comparaison des différents sites

	Zone 1		Zone 2	Zone 3 (Bias)					
	Site A	Site B	Site C	Site D	Site E	Site F	Site G	Site H	
	Foulon (Ste-Colombe)	Bosc (Pujols)	Maurel (Ste- Colombe)	Labarthe	Petit Paren	Nom de la ferme	Noisetiers	Broval	
Accessibilité									
Surface									
Proximité réseau gaz									
Urbanisme									
Pente, cours d'eau									

Constant DELATTE explique qu'AgriAlliance va analyser les critères techniques et économiques et invite les participants de la réunion à formuler d'autres critères à prendre en compte (exemples : proximité avec les habitations, zones commerciales, projets en cours sur le territoire).

En lien avec le critère urbanistique, Pascale LAMOINE souligne la présence de zones agricoles protégées sur Pujols.

Question: Quels sont les sites les plus porteurs pour le projet ?

Réponse: Pour AgriAlliance, les meilleurs sites d'implantation, d'un point de vue technique et économique, sont les sites G, E et « Bias ».

Questions – réponses

⇒ Raccordement au réseau de gaz

Question : Par qui est pris en charge financièrement le raccordement au réseau de gaz ?

Réponse: Le raccordement est financé à 60% par le porteur de projet. Les 40% restants sont pris en charge par GRDF, le gestionnaire de réseau, donc par la collectivité (on parle de réfaction).

Question: Pour effectuer le raccordement, doit-on passer sur des propriétés privées ?

Réponse : L'extension du réseau de gaz, pour le raccordement, se fait sur le domaine public.

Question: Si le raccordement au réseau est coûteux, pourquoi ne pas stocker sur place le gaz produit et le transporter par citerne jusqu'au réseau (solution « gaz porté »)?

Réponse: Le SDEE47 répond que cette solution est étudiée pour les projets de méthanisation situées à plus de 20 km du réseau de gaz, ce qui n'est pas le cas ici. Pour AgriAlliance cette solution n'est pas pertinente car elle coûterait plus cher (nécessité de compresser le gaz puis de le détendre) que d'étendre le réseau.

Procédures administratives

Question: De quel régime ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) relève l'activité de méthanisation AgriAlliance?

Réponse: AgriAlliance sera sous le régime de déclaration ICPE (seuil le plus bas, sous l'enregistrement et l'autorisation) car l'installation







AgriAlliance – Compte-rendu de la réunion de travail du 14 Novembre 2019, Bias traitera moins de 30 tonnes de matières par jour. Le régime ICPE définit la procédure administrative à laquelle est soumis le projet.

Emploi

Question: La méthanisation nécessite-t-elle du personnel?

Réponse : Le fonctionnement du méthaniseur nécessite la présence d'une personne quotidiennement pour charger la trémie avec les matières à valoriser, et pour l'exploitation générale. AgriAlliance prévoit la création d'un emploi local à temps plein.

Cadre de vie : Témoignage de Brangé Environnement

Thomas BARBES compare l'activité d'AgriAlliance à celle de ses établissements Brangé (activité historique de recyclage) : 2 activités impactant le cadre de vie, la sienne par des nuisances sonores et visuelles. Il témoigne des difficultés qu'il a connues avec le voisinage du temps où l'entreprise était à Villeneuve-sur-Lot et des difficultés à trouver un nouveau lieu pour l'installer malgré la nécessité de son activité (tout comme celle de méthanisation) pour la collectivité. Il souligne l'importance de prendre en compte la présence des habitations et de savoir prévenir les potentielles nuisances de son activité.

M. BOSSTRAETEN suggère qu'AgriAlliance installe son activité à côté de Brangé Environnement afin de regrouper ces deux activités qui présentent des similarités.

Visite de site en fonctionnement

Le Maire de Bias demande à ce qu'une visite de site en fonctionnement puisse être organisée afin de mieux appréhender la méthanisation et de trouver le meilleur site. Thomas BARBES suggère de faire intervenir des riverains du site visité pour témoigner.

Le Sdee47 répond que des visites peuvent être organisées et évoque des sites de méthanisation alentours :

- l'unité de Castelmoron-sur-Lot est la plus proche et similaire en terme de capacité
- la Fromagerie Baechler (le Temple-sur-Lot) a une unité de méthanisation mais le processus est différent de la méthanisation agricole
- plusieurs sites en Dordogne pourraient être visités

Suite à une remarque, il est précisé qu'à La Croix Blanche il n'y a pas de méthanisation mais seulement un site de stockage de deux poches de fertilisant de méthanisation de Fonroche.

Constant DELATTE dit que le Sdee47 reviendra vers les participants prochainement pour une visite de site au mois de janvier, idéalement en début de journée (les maires étant pris pour les vœux en soirée).

Une petite dizaine de personnes se disent intéressés par la visite.







Calendrier



Le calendrier ci-dessus a été ajouté au compte-rendu (non présenté en réunion).

M. le Maire de Bias souhaite ne pas prendre de décisions qui engageraient la prochaine équipe municipale (élections en mars 2020), il considère qu'il serait, dans tous les cas, prématuré de choisir un site avant d'avoir visité une unité en fonctionnement.

Conclusion

Pascale LAMOINE affirme son soutien pour la démarche d'AgriAlliance qui permet d'intégrer des mesures agro-écologiques et regrette le phénomène NIMBY (« Not in My Backyard », ou « pas dans mon jardin ») : « on ne peut pas dire qu'on ne veut plus que les agriculteurs utilisent du glyphosate et en même temps dire aux agriculteurs qu'on ne veut pas de la méthanisation ». M. VAN BOSSTRAETEN acquiesce et souligne la nécessité de la pédagogie.

Le Maire de Bias remercie AgriAlliance pour la présentation de leur démarche et pour la réunion.

Constant DELATTE remercie les participants à la réunion pour leur présence et leur implication. Il rappelle l'adresse du site internet du projet et l'adresse e-mail à laquelle sont joignables les agriculteurs d'AgriAlliance.



Continuez à vous informer et à vous exprimer

https://AgriAlliance.cometh47.fr AgriAlliance@cometh47.fr







